

Il y a 111 ans

L'affaire de la goélette Niuroahiti fascinait Tahiti et l'Europe

La sinistre histoire des frères Rorique

Le 8 décembre 1893, les lampes trouaient l'obscurité du crépuscule pluvieux qui pénétrait par les hautes fenêtres du tribunal maritime de Brest. « A l'unanimité, Joseph et Alexandre Rorique, convaincus du crime de piraterie, sont condamnés à la peine de mort ». La sinistre sentence, entendue par un public debout, mettait fin à une affaire qui, commencée deux ans auparavant dans la chaleur et luminosité bleue des Mers du Sud, s'achevait sous un ciel glacial et gris dans le crachin du port breton.

Mais ce jugement n'était nullement la fin d'un terrible fait divers qui trouve ses origines à Tahiti et qui fut « la grande affaire » de la fin du 19^e siècle en Europe comme dans nos îles, l'histoire d'un horrible massacre qui mérite d'être rappelé.

A.d.P.

Le 15 décembre 1891, une belle goélette, la Niuroahiti, quittait les eaux calmes de la rade de Papeete pour franchir la passe et disparaître au large. Elle appartenait au prince Hinoï Pomare a Tu, petit fils de la reine Pomare IV qui ne dédaignait pas commercer dans les îles des Etablissements français d'Océanie. A bord se trouvaient neuf hommes dont le subrécargue, Gibson, et son suppléant, inscrit sur le rôle sous le nom de Joseph Rorique.

La Niuroahiti cingla vers les Tuamotu. Dix jours plus tard elle fit escale à Kaukura où elle embarqua Alexandre Rorique, le frère de Joseph. Puis c'est en vain que le prince Hinoï attendit d'autres nouvelles de son beau navire.

Il ne s'inquiéta pas de suite, les communications d'alors étant primitives dans le vaste Pacifique. Peut-être le capitaine aurait-il jugé bon de dérouter son navire pour prendre une cargaison avantageuse qu'on lui aurait signalé. Du reste, les traversées des goélettes de l'époque n'étaient pas soumises à des horaires rigoureux. Les aléas des vents et une dose de fantaisie permise sous ces latitudes faisaient que l'on n'y connaissait pas la hâte de la vie occidentale.

Début mars, Hinoï envoya enfin un autre voilier à la recherche de son bateau. Ce voilier visita archipels et atolls. Son équipage interrogea habitants et matelots, et revint consterné à Tahiti : la Niuroahiti avait disparu. Hinoï en conclut qu'elle avait sombré, sans doute à la suite d'un échouage sur un des nombreux récifs.

En fait, la Niuroahiti avait changé de route et, maquillée, naviguait désormais sous pavillon rarotongien en tant que Poi, d'Avarua. Les frères se constituèrent tant bien que mal des faux papiers à l'aide de tampons volés çà et là, et parvinrent, sans attirer l'attention, à faire relâche dans plusieurs ports mineurs de Micronésie.

Le cuisiner dévoile les crimes

Le 8 mars 1892, alors que le prince Hinoï pleurait sa goélette, à 7000 kilomètres de Tahiti, en Micronésie, un Demi se présentait aux autorités navales de Ponape, alors territoire espagnol de la colonie des Philippines. Il prétendait apporter d'importantes révélations au sujet d'un crime de piraterie.

- « Je m'appelle Hippolyte Mirey, dit-il. Je suis cuisinier à bord du voilier Poi de Rarotonga. »

- « Celui qui appartient au Français Georges de Vernier et au Canadien Louis Toussaint ? »

- « Ils se nomment en réalité Rorique. Ce sont deux frères, et la goélette est en réalité la Niuroahiti de Tahiti, elle appartient au prince Hinoï Pomare. Ils se sont débarrassés des Tahitiens qui composaient l'équipage. Moi-même, je n'ai eu la vie sauve qu'en échange de mon silence. »

Les déclarations de Mirey furent accueillies avec scepticisme par les autorités espagnoles. Il s'agissait sans doute d'une vengeance du cuisinier qui, au demeurant, paraissait suspect. Néanmoins, un officier fut envoyé à bord avec mission de vérifier les papiers.

Celui-ci croyait accomplir une simple formalité : or "Vernier" et "Toussaint" furent incapables de fournir un registre officiel. Quant au nom du navire, on s'aperçut qu'il était fraîchement peint et recouvrait un autre nom qu'on déchiffra sans peine : Niuroahiti !

"Vernier" et "Toussaint" protestèrent de leur innocence, accablèrent d'injures Mirey qui, terrorisé, se réfugia derrière les soldats espagnols. Enfin, le gouverneur décida de transférer les trois hommes à Manille aux mains du consul français. L'affaire était de son ressort. Il jugerait lui-même.

La nouvelle du massacre n'atteignit Tahiti qu'en juillet. Les habitants de Papeete apprirent l'ampleur et l'horreur du drame par un numéro spécial du Messenger de Tahiti du 9 juillet 1892 :

« La population de Papeete a été plongée dans la consternation par la nouvelle apportée dimanche par le Richmond venant de Nouvelle-Zélande. Des journaux reçus par cette voie annoncent que la goélette française Niuroahiti appartenant au Prince Hinoi, neveu du feu roi Pomare V, a été, fin décembre 1891, le théâtre d'un crime de piraterie, accompli dans des circonstances particulièrement terrifiantes.

Les renseignements fournis par les journaux peuvent être complétés ici d'une façon malheureusement trop concluante pour les victimes, sur le sort desquelles tous leurs parents concevaient depuis plusieurs mois les plus graves inquiétudes, et le doute n'est plus aujourd'hui possible. Tout l'équipage de la Niuroahiti a bien péri sous les coups de deux pirates de la pire espèce, connus ici, pendant le court séjour qu'ils y ont fait, sous le nom de Rorique frères.

Voici les détails connus [à cette époque] de cet épouvantable événement.

La goélette Niuroahiti, d'environ 50 tonnes de jauge, a quitté Tahiti le 15 décembre 1891 emportant des marchandises et des espèces pouvant avoir une valeur de dix mille piastres. Elle était commandée par un indigène de l'île Raivavae, appelé Tehahe a Tara et avait à bord comme subrécargue William Gibson et quatre hommes d'équipage appelés Teahuara a Tuauri, Moe a Teria, Piitau a Tefaahei et Fariua a Tavaa. A ce personnel avait été joint en qualité de second du navire, un nommé Joseph Rorique, récemment arrivé dans la colonie avec son frère, et un sieur Hippolyte Mirey, métis du pays, assez mal coté par ses antécédents judiciaires. Ce dernier, avait été embarqué comme cuisinier sur les instances, assure-t-on, du second Rorique.

Le navire se rendait aux îles Tuamotu pour y trafiquer et prendre un chargement de nacres et de coprah. Il toucha d'abord à Makatea, puis à l'île Kaukura. Le frère du sieur Rorique qui était établi dans cette île depuis quelques mois, en qualité de trafiquant, avec des marchandises qu'il s'était procurées à crédit à Papeete, demanda la permission de prendre passage sur la goélette, ce que Gibson eut l'imprudence de lui accorder. Augmentée de ce nouvel hôte, la Niuroahiti reprit le cours de son voyage et se présenta d'abord à Fakarava, chef-lieu administratif de l'archipel, où elle prit la correspondance destinée aux îles de l'Est. Elle toucha successivement à Katiu, Makemo et Hikueru, d'où elle devait aller à Marokau. C'est à partir d'Hikueru que l'on a perdu sa trace. Toutes les recherches faites depuis pour savoir ce qu'elle était devenue, sont restées infructueuses.

Cependant les renseignements obtenus sur l'état du temps et de la mer à son départ d'Hikueru, rendaient l'hypothèse d'un naufrage improbable, et bien que celle d'un crime se présente difficilement à l'esprit, dans ce pays où les mœurs répugnent aux actes de violence ayant le vol pour mobile, il fallut bientôt se rendre à l'évidence. La goélette avait été enlevée avec son chargement. Les soupçons se portèrent aussitôt sur ces deux étrangers, les frères Rorique, qui s'étaient présentés à Papeete en juin dernier comme des naufragés, et sur le compte desquels, malgré leur aisance apparente, leurs talents de société et leur imperturbable politesse, il commençait à circuler les opinions les plus contradictoires. On apprit bientôt que le second du navire, Joseph, avait acheté un revolver avant son départ ; qu'en embarquant à Kaukura après avoir précipitamment vendu à vil prix et au comptant ses marchandises, son frère Alexandre avait des armes, dont un revolver, chacun apporta son contingent de menus faits observés et bientôt les convictions s'affermirent. On se demanda seulement si des assassinats avaient été commis où si les bandits s'étaient contentés d'abandonner leurs victimes sur l'un des atolls encore inhabités qui avoisinent les îles Tuamotu.

On faisait tort aux frères Rorique. Ces derniers avaient entrepris de dépasser en horreur tout ce que les annales maritimes du siècle ont enregistré d'épouvantable !

Voici en effet les nouvelles qui viennent de nous parvenir :

Une goélette, appelée Poi, mais dont le véritable nom avait été récemment effacé, arriva à Ponape ((les Carolines) et chercha à disposer de son chargement. Elle avait trouvé un acheteur. Tout semblait aller à merveille lorsque l'affaire eut un dénouement des plus imprévus. Le capitaine, le second et le cuisinier étant à terre se querellèrent et la vie du cuisinier fut menacée. Il refusa de retourner à bord et demanda une audience au Gouverneur de Ponape qui la lui accorda. L'histoire du navire lui fut racontée.

Le capitaine avait été tué d'un coup de feu, ainsi que le subrécargue, et leurs corps jetés à la mer. Après ce double meurtre, des mets empoisonnés auraient été servis à l'équipage par le cuisinier, et ces quatre hommes avaient péri de cette manière.

Ces assassinats perpétrés, le navire s'était rendu à l'île Peru [îles Gilbert, aujourd'hui Kiribati], où trois indigènes avaient été embarqués de force pour le service du navire, qui de là s'était rendu à Abemama, puis à l'île Strong et enfin à Ponape.

Le gouverneur espagnol résolu de faire arrêter ces brigands et choisit la nuit pour opérer cette arrestation. Des soldats en armes se présentèrent et obligèrent les deux hommes à se rendre, ce qu'ils firent devant la pointe des baïonnettes, mais non sans avoir tenté de faire usage de leurs propres armes.

Amenés devant les autorités espagnoles, ils auraient reconnu que le nom du navire Poi est falsifié, mais auraient refusé de faire connaître son nom véritable, et l'origine de leur possession. Des recherches faites à bord permirent de constater

la présence de 3,500 piastres en espèces, des marchandises pour 500 piastres et environ 13 tonneaux de coprah et de nacre. Dans la cabine, on trouva des vêtements assez usés qui ne s'adaptaient à aucune des personnes du bord. Parmi les approvisionnements du bord se trouvaient des viandes conservées portant la marque de l'Auckland (New Zealand) Packing Company, et des touques de biscuits de la California Cracker Company. Une grande partie des marchandises étaient marquées S.C., marque de la Société Commerciale de Tahiti.

Les deux prisonniers furent placés sur le ponton de Ponape, puis transférés, chargés de chaînes, sur un navire de guerre espagnol, qui les conduisit à Manille pour être jugés. (...)

Le doute n'est donc plus permis. Nos malheureux concitoyens et amis ont bien été lâchement assassinés, après une préméditation de plusieurs mois, par ceux à qui quelques-uns d'entre nous n'avaient pas hésité à ouvrir leurs portes, à admettre même dans l'intimité de leurs familles, persuadés qu'avec leurs manières d'hommes du monde et leurs dehors si policés, ils étaient bien ce qu'ils prétendaient être, des gens d'éducation ayant subi des revers de fortune (...)

Le capitaine Wohler de la goélette Papeete appartenant à M. Young fit en juin 1891 un voyage à Rarotonga (Archipel de Cook). Il fut sollicité par la maison de Lisle et Goodwin de prendre à son bord deux marins naufragés français arrivés depuis peu dans l'île. Le capitaine les reçut à bord et fut content de leurs services et de leurs manières. Questionnés sur leur origine, ils dirent qu'ils étaient, l'un capitaine, et l'autre, second, d'un navire appelé General Brag, qui s'était perdu dans une passe de Jaluit, aux îles Marshall, mais que tout le monde s'était sauvé. Que des Marshall, ils étaient allés à Penrhyn, [Tongareva, Îles Cook du Nord] et de là à Rarotonga. Le second du Papeete, Nagle, moins réservé que le capitaine Wohler, les questionnait plus souvent, mais ils étaient réticents dans leurs réponses. Nagle avait cependant déclaré avoir vu entre leurs mains un certificat consulaire allemand constatant le naufrage du General Brag aux îles Marshall. Ils parlaient le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol. L'un d'eux portait un sac assez volumineux. Arrivés à Papeete, le capitaine Wohler les présenta à ses amis et ils pénétrèrent ainsi dans la Société tahitienne.

Ainsi présentés, les frères Rorique paraissant instruits, ayant quelques talents et des manières irréprochables, furent entourés de sympathies et obtinrent des marchandises à crédit pour trafiquer aux Tuamotu. Ils se rendirent à Kaukura sur la goélette Mateata, commandée par le capitaine Arnaud qui les recommanda et les commandita dans une assez large mesure. C'est à Kaukura que le capitaine André, alors commandant la Gironde, les vit pour la première fois. Ils habitaient une grande case sur les parois de laquelle se trouvaient des armes : un vieux fusil, un ou deux revolvers et des couteaux genre poignard. Aucun meuble : ils couchaient dans des hamacs (...)

Rorique fut engagé par William Gibson qui cherchait un second pour la Niuroahiti et qui le connaissait un peu pour avoir passé une soirée avec les deux frères chez M. Lucas, à l'occasion d'une fête de famille. M. Gibson l'engagea immédiatement.

Pendant les traversées qu'il fit avec Rorique, celui-ci eut occasion de lui dire qu'il avait fait naufrage dans une des passes des îles Marshall, sur un navire américain, le General Brag, appartenant à lui et à son frère, et que tout le monde s'était noyé, sauf lui et son frère. (...)

Comme si la Providence voulait elle-même prendre la peine d'aider les magistrats dans leurs recherches sur ces individus, il se trouve que le Richmond nous a amené un passager M. Woonton qui fournit sur leur compte des renseignements des plus émouvants. M. Woonton ayant été chargé, à l'île Penrhyn, de diriger le chargement et l'expédition des débris de deux navires naufragés, reçut un trois mâts appelé Vagabond qui avait été affrété à Sydney. Le capitaine de ce navire appelé Robinson, déclara à Woonton qu'à 300 milles environ des Samoa, où il avait dû relâcher, tout l'équipage et lui-même avaient été empoisonnés et étaient devenus gravement malades. Seuls, deux individus qui disaient être frères, n'avaient pas été indisposés, ce qui fit porter les soupçons sur eux. Des deux individus qui avaient été embarqués à Sydney, furent consignés au poste de l'équipage, mais ils éludaient toute surveillance et furent surpris une nuit en train de couper les haubans des mâts. Ils parlaient l'anglais et le français. Arrivés à Penrhyn le livre d'observations du bord fut volé ; les soupçons se portèrent sur les mêmes individus dont on fouilla les sacs. Le livre ne fut pas trouvé, mais on vit dans ces sacs des fioles de médicaments de toute sorte. Interrogés, ils déclarèrent s'être précautionnés en cas de maladie.

Bien qu'ils fussent consignés à bord, ils se sont rendus à terre et ont demandé à M. Woonton de les débarquer, ce que celui-ci ne put faire n'ayant aucune qualité pour cela. Le capitaine, de son côté, désirait les ramener à Sydney pour qu'ils y fussent jugés. Ils désertèrent et après quelques mois de séjour à Penrhyn, ils réussirent à atteindre Rarotonga où ils se firent passer pour des naufragés.

Ces renseignements concordent, on le voit, avec une déclaration des frères Rorique, qui reconnaissent avoir séjourné à Penrhyn quelques mois avant d'arriver à Rarotonga. On conçoit fort bien qu'à Rarotonga, ils n'aient pu nier qu'ils venaient de Penrhyn, puisque la goélette qui les portait arrivait de cette île, et quelque mensonge qu'ils aient pu concevoir sur le reste, il fallait de toute nécessité déclarer le séjour effectué dans cette dernière localité.

Disons de suite que les frères Rorique avaient des raisons pour ne pas attirer l'attention sur leur prétendu naufrage aux îles Marshall. Se trouvant un jour chez M. Wohler, ils y rencontrèrent M. Niebuhr, de notre ville. M. Niebuhr a longtemps vécu dans les archipels de la Polynésie et connaît l'endroit des Marshall où les frères Rorique placent leur naufrage, aussi les gens qui l'habitent et, après avoir entendu le récit de l'accident et provoqué quelques explications de détail et il n'hésita pas à déclarer, en leur présence, qu'ils n'étaient jamais allés à l'endroit qu'ils indiquaient, puisqu'ils n'en connaissaient ni la topographie, ni les habitants, à commencer par le représentant de l'autorité allemande Brandeis, le

seul à qui ils eussent pu régulièrement adresser les actes de procédure concernant la perte de leur bâtiment.

Il faut évidemment renoncer à voir en ces gens des naufragés, et les considérer au contraire pour ce que leurs actes révèlent qu'ils sont : des bandits de la pire espèce, auxquels un long passé de crimes et de forfaits, a donné l'expérience et le sang-froid dont ils ont fait preuve, aussi bien dans la conception, que dans la préparation et l'exécution du sextuple assassinat et du vol dont ils ont à répondre. »

Les meurtres selon Mirey

A Manille, le consul diligenta l'enquête et obtint deux aveux importants : "Vernier" et "Toussaint" reconnurent qu'ils s'appelaient Alexandre et Joseph Rorique et qu'ils utilisaient la goélette pour leur propre compte, mais avec l'intention de la rendre au prince Hinoï.

- « Et l'équipage ? »

- « Les matelots sont morts de maladie, d'accident ou ont déserté. »

- « Ce n'est pas vrai, répétait Mirey. Les Rorique les ont assassinés. J'ai été témoin des meurtres. »

Et avec des phrases hésitantes parfois, mais en apportant beaucoup de détails quand on lui en demandait, Mirey évoqua le drame :

Le 4 janvier 1892, à dix heures du soir, Mirey dormait dans le poste avec Gibson, le subrécargue, écrasé par la chaleur humide. Ils n'entendaient pas le bruit habituel de l'eau le long de la coque : la goélette devait être en panne. Enfin, Gibson monta sur le pont, suivi par Mirey.

La silhouette immobile d'Alexandre Rorique, les jambes légèrement écartées, montait près de la barre. A ses pieds, un homme gisait, étendu dans son sang. Gibson reconnut le visage de Tehahe, le capitaine. Le subrécargue se précipita vers Alexandre Rorique, et soudain s'abattit, la face contre le pont : il venait de recevoir deux balles en pleine poitrine. Aussitôt, Joseph Rorique bondit d'une écouteille et balança le cadavre par-dessus bord.

- « Quant à toi », dit-il à Mirey qui tremblait et dont seule la tête sortait du panneau du poste, « si tu montes, je te tue ! »

Mirey, dégringolant au bas de l'échelle, se terra au fond du poste avec l'équipage. La main de la mort était sur la Niuroahiti. Elle ne devait plus la lâcher. Le lendemain matin, en effet, la curieuse barbiche de Mirey sortit timidement de l'écouteille. Un Tahitien, embarqué comme passager, se plaignait de violentes douleurs au ventre.

- « C'est bon, dit Alexandre, je vais préparer un vomitif. » Et il présenta au malade un bol d'eau dans lequel il avait versé une poudre blanche. Une heure après, l'homme mourait, l'écume aux lèvres...

- « Qu'avez-vous à faire cette tête-là ? » hurla Joseph à Mirey et aux matelots, « il était atteint d'une maladie contagieuse, nous ne pouvions rien pour lui. Aidez-moi à jeter le cadavre à la mer et restez sur le pont pour travailler. Je ne veux pas nourrir des fainéants. »

Les hommes obéirent aux Rorique, qui désormais incarnaient pour eux l'esprit du mal, à ces démons qui cherchaient leur perte, leur mort. Cependant, les jours suivants, il ne se passa rien. La Niuroahiti poursuivait son voyage. Mirey remarqua toutefois qu'elle se tenait au large de toute terre et qu'elle semblait éviter la rencontre des autres navires.

Mirey ne se laissait pas aller à la peur superstitieuse des Polynésiens. Il savait que les Rorique n'étaient pas des démons, mais plus simplement des voleurs de navire qui n'hésiteraient pas, s'il le fallait, à se débarrasser des témoins gênants.

Un matin, Alexandre appela son équipage à la manœuvre. La mer se creusait. Il fallait prendre un ris dans les voiles. Il pesta contre l'indolence des Tahitiens, puis, brusquement, changea de ton : « Je vois, dit-il d'une voix douce, vous avez besoin d'un remontant. » et sortit une bouteille de rhum.

- « Tenez, avalez ça, vous autres ».

Deux d'entre eux prirent le quart qu'on leur tendait, mais les autres refusèrent.

- « Vous n'en voulez pas ? A votre aise. J'ai tort d'être généreux. »

Une heure plus tard, on entendit des cris de terreur.

- « Allez voir », dit Joseph Rorique à Mirey qui préparait le repas.

Le cuisinier; livide, osait à peine descendre l'échelle. Quand il se décida enfin, ce fut pour voir deux corps se tordant sur le plancher: ceux des deux matelots qui avaient bu le rhum.

- « C'est bien ce que nous craignons, dirent les Rorique sans s'émouvoir, la maladie du passager était contagieuse. Nous ne pouvons rien pour eux. »

Quelques minutes après, les deux Canaques se raidirent dans une dernière convulsion.

- « Quel navire, soupirèrent les deux frères, nous allons être obligés de faire tout le travail nous-mêmes ! Nous ne pouvons pas compter sur ces deux propres à rien qui nous restent ; la paresse les paralyse. »

Ce n'était pas la paresse qui les paralysait, mais la terreur, une terreur atroce, celle de mourir subitement comme leurs deux camarades. Ils ne se nourrissaient plus, de crainte d'être empoisonnés, se contentant de grignoter des bananes.

Cette méfiance irritait les Rorique et leur mauvaise humeur s'accrut. Le 17 janvier, les matelots furent appelés pour amener le clinfoc.

- « Allons! dépêchez-vous », lança Alexandre, qui, agacé par leur maladresse, saisit son revolver et tira plusieurs coups en l'air. On entendit deux plongeurs : les deux Tahitiens avaient sauté à l'eau pour échapper à l'assassinat. Joseph Rorique donna un brusque coup de barre. Derrière le sillage de la Niuroahiti, deux corps noirs se débattaient dans l'eau bleue. C'en était fini de l'équipage de la goélette.

- « C'est faux ! » s'écrièrent les Rorique quand ils apprirent le récit de Mirey.

- « Ah oui ? » dit le consul. « Eh bien, je serais curieux de savoir comment vous expliquez la disparition de votre équipage. »

« Rien de plus simple, répondit Alexandre.

La version des Rorique

Le 5 janvier, Alexandre Rorique est sur le pont, dans la chaleur moite de la nuit sans vent. Qu'y fait-il ? Il dirige le navire, car Gibson, le subrécargue, lui a demandé de remplacer Tehahe, le capitaine en titre qui, malade, ne peut assurer son service. En fait, Gibson a saisi ce prétexte pour se débarrasser de Tehahe, qu'il juge incapable, et pour nommer à sa place Alexandre Rorique, qui connaît parfaitement son métier. Ce dernier accepte, croyant, dit-il, que Gibson est le propriétaire du navire.

Soudain Tehahe apparaît. Il appelle les Tahitiens pour la prière du soir.

-« Allez un peu plus loin, dit Alexandre. Mon frère est malade. Il dort. Vous allez le réveiller ». En rechignant, les hommes se groupent à l'arrière et, leur oraison terminée, se dispersent. Une heure après, Alexandre lance un juron. Teahuarai, l'homme de barre, s'est endormi ! Furieux, Alexandre saisit un faubert et frappe son timonier au visage. Réveillé en sursaut, l'homme s'enfuit en poussant des hurlements. Il ameuté ses camarades : le Blanc avait voulu le tuer ! Ces derniers se précipitent, armés de montants de tente. Alexandre prend son revolver et tire un coup en l'air. Tehahe jette quelques mots à ses hommes et brandit lui aussi son revolver. Il va tirer. Il tire...

Alexandre fait un bond sur le côté et évite la balle. Il se précipite sur Tehahe qui sait qu'il ne pourra pas résister, car le Blanc est grand et d'une force prodigieuse. Tehahe n'avait qu'une balle dans son revolver. Alors, il prend peur et, pour échapper à Alexandre, saute à la mer et s'éloigne à la nage.

Gibson n'est pas intervenu dans cette lutte absurde, mais, dès qu'il voit Tehahe à la mer où il va trouver une mort certaine si on ne le repêche pas, il monte sur la dunette pour essayer de lui jeter une bouée.

A cet instant, la Niuroahiti est sans direction. Les Tahitiens sont groupés à l'arrière, mais aucun d'eux n'a la présence d'esprit de prendre la barre lorsque le bateau, penché sous l'effet d'une brusque risée, vire de bord tout seul. On entend la voix de Gibson appelant Tehahe dans l'obscurité et, soudain, un claquement sec fouette le silence, suivi d'un choc sourd sur le pont et du bruit d'un plongeur : sous la force de la risée, le palan de la grand-voile s'est rompu et a violemment frappé le malheureux Gibson qui, assommé, a été jeté à la mer.

Alexandre hésite. Son frère est malade. S'il quitte le bord avec un canot pour rechercher les deux hommes, les "Canaques" vont s'emparer du navire. Impuissant, il se contente d'appeler, d'allumer une torche, de promener sa lueur tremblante sur les eaux noires. Il reste une heure sur les lieux du drame, tournant en rond, puis la Niuroahiti poursuit sa route.

Trois jours plus tard, le 7 au matin, un matelot monte prévenir les Rorique que le passager est mort. Alexandre descend dans le poste et ne peut que constater le décès. A midi, il fait immerger le corps.

Désormais, une peur superstitieuse va écraser les Tahitiens, déjà démoralisés par la disparition de Tehahe et de Gibson.

- « Secouez-vous », dit Alexandre Rorique.

Il leur tend du rhum. Deux hommes le refusent, mais le geste de bienveillance d'Alexandre paraît tous les reconforter.

La nuit suivante, la ligne sombre d'une île monte sur l'horizon.

- « Il va falloir manœuvrer, » dit Joseph à Mirey qui était sur le pont. « Va réveiller les hommes ». Mirey descend et remonte presque aussitôt. Eh bien ? Il n'y a personne. Joseph jure. Quel tour vont encore leur jouer ces maudits Tahitiens ?

Ils ne leur joueront plus aucun tour. Ils ont déserté. Ils se sont enfuis à la nage et ont dû aborder l'île.

- « Je ne vais pas perdre mon temps à aller les rechercher », gronde Alexandre.

Il approche de l'archipel des Gilbert et décide de faire voile vers Palau où il espère compléter son équipage afin de poursuivre sa traversée et de retourner, plus tard, à Tahiti.

Voilà ce qui s'est passé, dit Alexandre.

Transfert de Manille à Brest

Le consul de France à Manille pesait la véracité des récits de Mirey et d'Alexandre. Tous deux pouvaient être acceptables. Surtout, il n'y avait pas de témoins, pas d'indices pour départager les deux parties. Sans doute l'accusateur, Mirey, était-il un personnage de peu d'intérêt et capable de mentir pour assouvir une vengeance. D'un autre côté, les renseignements sur les Rorique n'étaient pas bons : vers 1888, on les avait vus pour la première fois dans les îles d'Océanie. Ils commandaient un cotre dont ils n'avaient pu préciser l'origine et qu'ils avaient sans doute volé. On les signala ensuite à Sydney, puis sur un trois-mâts, le Vagabond, à bord duquel ils avaient été compromis dans une affaire d'empoisonnement. Les deux frères font leur apparition à Tahiti et se disent des rescapés du naufrage, à Jaluit, du navire General Bag. Rompus aux méthodes de la navigation et ayant une grande expérience des choses de la mer, parlant couramment cinq langues, de bonnes manières, ils sont bien considérés à Papeete.

Le consul haussa les épaules. De toute façon, pirates ou non, il ne lui appartenait pas de juger les Rorique, l'affaire étant du ressort du Tribunal Maritime de Brest. Il décida de les envoyer en France au plus tôt, ainsi que Mirey.

Ce n'est que le 7 mars 1893 qu'ils furent embarqués pour Saïgon sur un transport où ils restèrent enfermés quinze jours, sans prendre l'air, attachés à une "barre de justice", ils furent transférés sur le Shamrock à destination de la France.

La traversée fut très dure pour eux : « Nous fûmes tout le temps aux fers, sans avoir même la possibilité de nous allonger complètement, écrira Joseph Rorique. Nous avons souffert tout ce qu'un homme peut endurer. Je frissonne de colère et d'horreur quand je pense à ce martyre. »

Le 24 avril, le Shamrock mouilla en rade de Toulon. Les Rorique, amaigris, montèrent en titubant sur le pont, éblouis par le soleil qu'ils n'avaient pas vu depuis de longues semaines, mais leurs souffrances n'étaient pas finies. Ils durent supporter un long voyage en chemin de fer pour gagner Brest. Dans les gares, les badauds venaient les regarder, leur lançant des injures sans trop savoir de quoi il s'agissait.

Le 27 avril, les Rorique étaient à Brest. L'instruction commença.

L'affaire se présentait alors de la façon suivante : l'équipage de la goélette Niuroahiti avait disparu à l'exception de trois personnes. Ces trois personnes étaient co-inculpées. Les frères Rorique, soutenaient que les hommes étaient morts à la suite d'accidents, de maladie, ou qu'ils avaient déserté. Le cuisinier Mirey, affirmait que les Rorique étaient responsables de la mort de la plupart d'entre eux.

Une présomption défavorable pesait sur les Rorique : ils s'étaient bel et bien emparés de la goélette. Ils avaient reconnu les faits qui étaient, du reste, difficilement niables : le nom du bateau avait été changé et les papiers falsifiés.

Sans doute, les Rorique prétendaient-ils qu'ils avaient l'intention de rendre la goélette au prince Hinoï Pomare, mais le changement de nom donnait de la crédibilité aux assassinats avec un mobile bien déterminé : le vol de la goélette.

Pour admettre l'histoire proposée par les Rorique, il fallait une succession de hasards assez surprenante : cette révolte de l'équipage à la suite d'un simple coup de faubert donné à un matelot fautif, cette brusque panique du capitaine, cet étonnant accident qui coûta la vie à Gibson, la mort du passager et enfin la désertion de l'équipage.

Pour la version de Mirey, on pouvait l'admettre si on était persuadé que les Rorique voulaient voler le navire. Cette suite d'assassinats et de disparitions était alors dans la ligne logique de leur conduite.

Toutefois, il y avait un grave défaut dans l'argumentation du cuisinier, une faille qui menaçait de faire crouler tout l'édifice qu'il avait échafaudé : c'était sa propre existence, le fait qu'il fût encore là pour accuser les Rorique. On lui avait laissé la vie en échange de son silence. Mais pourquoi avait-il gardé le silence ? Cet homme qui se posait en accusateur n'aurait-il pas été d'abord un complice qui, par la suite, aurait voulu se donner le beau rôle en dénonçant les Rorique à la police ?

Les deux récits contenaient une même proportion de vérité apparente et d'erreurs, et il n'y avait pas plus de raison d'admettre l'un plus que l'autre. De ces deux voix qui s'affrontaient, qui accusaient, qui remuaient des souvenirs pleins d'ombres et de sang, laquelle fallait-il croire ? Au lieu de les confronter, il semblait décidément plus efficace d'opposer

les personnalités des antagonistes. Qui au juste était donc Mirey ? Qui étaient les Rorique ?

Hippolyte Mirey était un Demi de Tahiti. Ce qu'on savait de plus clair sur son passé était ses deux condamnations à un an, puis à six mois de prison pour vol et recel. Au cours du procès, En outre, Mirey reconnut, pour payer ses dettes, avoir laissé sa femme en gage à un Chinois. Mais s'il mentait, où était son intérêt ? Pour se venger des Rorique qui l'avaient frappé, à plusieurs reprises, pour le punir d'un larcin ?

La personnalité de Mirey n'inspirait donc guère confiance ; mais celle des Rorique devait-elle en inspirer davantage ?

C'est ce que se demandait précisément le tribunal. Les deux frères n'avaient fait aucune difficulté pour décliner leur état civil : Joseph Rorique, né le 6 décembre 1865, à Natal, et Alexandre Rorique, né le 2 août 1856 à Pretoria. Profession : marin.

-« De quelle nationalité était votre père ? » avait demandé le juge.

- « Je crois qu'il était Français, ayant un nom français, répondit Alexandre. J'avais à peine onze ans quand il est mort. Ma mère portait également un nom français. »

- « Où avez-vous fait vos études ? »

- « Après de mes parents, à Natal. »

On leur posa encore des questions. On obtint des réponses évasives, ou le silence. Alexandre donna encore quelques noms de navires sur lesquels il avait navigué. Ce fut tout.

« Ils mentent, ils mentent sûrement, pensèrent les membres du tribunal. S'appellent-ils bien Rorique en réalité ? »

On pria le consul de France au Transvaal de faire des recherches sur leur identité. Selon celui-ci, il n'existait aucune trace de l'état civil des prévenus à Pretoria. Il est vrai que les archives de la municipalité étaient en désordre.

Si on insistait tant pour contrôler l'identité des Rorique, c'était que, dès le début, les enquêteurs avaient une idée bien arrêtée : ces voleurs de navires auraient été des forçats évadés du bagne de Nouvelle-Calédonie. Pendant leur séjour à Tahiti, ils s'étaient montrés très discrets sur leur origine. On savait, vaguement, qu'ils venaient d'Australie. En vérité, c'était bien peu. Un mystère les habitait, c'était sûr, et, selon leurs juges, ce mystère était lié au crime.

On en était tellement sûr qu'on les condamna après des débats parfois mouvementés au cours desquels le président du tribunal ne fut pas d'une correction et d'une impartialité absolues.

Ainsi les deux frères furent condamnés à mort, le 8 décembre 1893, pour « piraterie précédée d'homicides », sans d'ailleurs que la justice ait réussi à découvrir la véritable identité des inculpés, ni même à établir leurs antécédents. Hippolyte Mirey fut reconnu innocent.

Véritable identité

Pour regagner leur prison après les audiences, les Rorique devaient parcourir plusieurs centaines de mètres et, depuis le début du procès, les Brestoises avaient pris l'habitude de se masser sur le parcours des prévenus. Le maintien et la dignité calme de ces derniers avaient impressionné la foule, si bien que ce 8 décembre, après leur condamnation, on ne les accablait plus d'injures, comme aux premiers jours, mais, au contraire, on les aurait presque encouragés et réconfortés.

Un jour, comme les Rorique, encadrés par les gendarmes, passaient près d'un lavoir, une vieille femme s'avança vers Alexandre. Ce dernier se retourna et, en fixant la femme, ses traits s'altérèrent. Il s'immobilisa alors qu'elle allait parler, Alexandre mit la main sur les lèvres pour lui imposer le silence, puis il reprit sa marche. La scène n'avait duré que quelques secondes et aucun de ceux qui en furent les témoins n'en comprit la signification. Pourtant, de ces simples gestes silencieux, la lumière allait jaillir sur cette obscure et tragique affaire.

Quelques jours après le président du tribunal reçut une enveloppe grossière. Il l'ouvrit. Elle contenait une feuille de papier quadrillé couverte de quelques lignes : « Les frères Rorique se nomment en réalité Eugène et Léonce Degrave. Ils appartiennent à une vieille famille belge et ont toujours mené une vie honorable. Ils ont été décorés pour des sauvetages en mer. »

La lettre n'était pas signée, mais on sut plus tard qu'elle avait été écrite par la vieille femme du lavoir. Elle avait été autrefois au service de la famille Degrave, en Belgique. Maintenant, les lettres, anonymes ou non, affluaient, apportant sur la vie des Rorique des détails, des renseignements, des éclaircissements. D'autre part, on avait ouvert une enquête qui avait rapidement abouti. Oui, Alexandre et Joseph Rorique étaient bien Léonce et Eugène Degrave.

« Nous n'avions aucun crime à cacher », écrira Léonce Degrave dans une lettre au président du tribunal et dans laquelle il reconnaissait sa véritable identité, « mais nous avons une malheureuse famille, une pauvre mère surtout que nous ne voulions pas déshonorer en laissant traîner son nom devant les tribunaux. Nous savions que le mystère qui entourait le

nom des Rorique nous serait nuisible et nous savions que si, au contraire, moi, Léonce Degrave, je me présentais au tribunal maritime la poitrine ornée de la croix belge, d'une médaille en or de Norvège et de trois autres médailles belges, toutes pour actes de courage et de dévouement, que si mon frère Eugène y était allé décoré, lui aussi, de la même croix, méritée à l'âge de 19 ans, et de sa médaille d'or de Norvège, nos juges auraient ajouté foi à notre récit. L'accusation ne nous aurait pas traités de « frères de la côte » et de « forçats évadés de Nouméa ». Mais nous aimions mieux perdre l'honneur et même la vie sous un pseudonyme que de causer un chagrin à une pauvre mère que nous adorons. »

Le gouvernement belge confirma qu'Eugène et Léonce Degrave avaient, notamment, sauvé dans des circonstances extraordinaires l'équipage de deux trois-mâts norvégiens, à dix mois d'intervalle. Eugène et Léonce appartenaient à une famille aisée, mais l'aîné avait un casier judiciaire assez chargé. Dès leur enfance, ils avaient décidé de naviguer. « Nous subissions, diront-ils, cette attraction qu'exerce sur beaucoup d'hommes cette grande et cruelle enchanteresse, la mer. »

En vue d'acquérir les diplômes de la marine marchande anglaise, ils se rendirent en Grande-Bretagne et, pour pallier les difficultés éventuelles dues à leur qualité d'étrangers, ils choisirent un pseudonyme de consonance britannique : Rorick.

A partir de ce moment, il semble qu'en prenant un nouveau nom ils endossent une nouvelle personnalité, et peut-être faut-il chercher là l'explication de ce qu'il faut bien appeler le mystère des frères Rorique. Pourquoi donc des hommes qui avaient la possibilité de faire une carrière honorable dans la marine deviennent-ils des aventuriers ? Cette étrange métamorphose qui transforma ces hommes jeunes et riches en pirates et sans doute en assassins, ils l'ont subie pour avoir entendu l'appel des îles, des îles des Mers du Sud, et leur destin allait participer au cortège des mystères qui les entourent.

Donc, on connaissait maintenant la véritable identité des Rorique, mais cette révélation ne résolvait pas le problème de leur culpabilité. On peut penser toutefois que les juges auraient eu pour les Degrave plus d'indulgence que pour les Rorique et que le procès se fût déroulé tout autrement.

Malheureusement, la cause était jugée. Aucun fait nouveau ne permettait une révision. Etant donné leurs antécédents, la peine des Rorique fut seulement commuée en travaux forcés à perpétuité.

L'opinion continua de se passionner pour ce que certains appelaient une erreur judiciaire. Clémenceau, dans La Justice, s'indignait : « Les deux Rorique sont toujours à l'île d'Oléron. Que va-t-on faire ? La grâce n'est pas une solution. S'ils sont coupables, pourquoi les gracier ? S'ils sont innocents, comment laisser sur eux la tache d'une condamnation infamante ? » Des comités se formèrent en Belgique pour la grâce des Rorique, que l'on considérait comme des martyrs, des héros de l'amour filial. Chez le président de la République, les demandes de grâce affluaient et parmi elles périodiquement, une lettre bordée de noir : Madame Degrave.

La grâce tardait, mais, à défaut de grâce, ne pouvait-on pas réviser le procès ?

On le crut un instant. En effet en juillet 1894 une lettre de Manille arriva. Elle avait été rédigée par les codétenus de Mirey quand ce dernier avait été incarcéré, en même temps que les Rorique, en attendant son transfert vers la France. Selon ses compagnons de cellule, Mirey s'était inquiété plusieurs fois de la peine qu'il aurait encourue s'il avait rétracté ses accusations contre les Rorique.

- « Vous voyez bien, disait-on, Mirey reconnaît avoir menti. Il faut recommencer l'instruction, réviser le procès ! » Et les pétitions affluèrent. A Paris, le quotidien Le Journal, commençait une campagne, suivie par la presse belge : « Mettez fin à ce scandale judiciaire. Les souffrances de ces deux malheureux n'ont que trop duré... »

- Comment voulez-vous réviser le procès ? demandaient les magistrats. Cette lettre de Manille, signée d'ailleurs par des individus qui, à l'époque, étaient eux-mêmes en prison, donc a priori suspects, n'apporte aucun fait nouveau. Elle relate des paroles difficilement contrôlables, et Mirey, maintenant qu'il était hors de cause, se gardera bien d'avouer les avoir prononcées. En outre, on ne pourrait pas l'inculper pour faux témoignage puisque, au procès, il n'était pas cité comme témoin, mais comme co-inculpé. On était dans une impasse judiciaire. Du reste, si Mirey avait menti, c'était peut-être pour se laver d'un soupçon de complicité, et son mensonge n'impliquait nullement l'innocence des Rorique. Décidément, pour sauver les deux frères, on ne pouvait espérer que la grâce. Viendrait-elle ?

Les deux frères passeront 16 mois à Saint-Martin-de-Ré avant d'être dirigés sur la Guyane où ils parviendront le 11 août 1895 aux îles du Salut. Léonce, l'aîné, y mourut de dysenterie le 30 mars 1898. Bien qu'ils aient été jugés au bagne « hommes des plus dangereux, capables de s'évader, à surveiller d'une manière toute spéciale et à séparer l'un de l'autre », après une commutation de peine en 1897, Eugène fut gracié le 27 août 1899.

Quand il débarqua à Anvers (Belgique), il fut assez bien accueilli par ses compatriotes à l'exception des milieux maritimes qui s'opposèrent à tout nouvel embarquement. Il quitta la Belgique, épousa une Française de bonne famille, fréquenta les salons de Paris, publia un livre en 1901, mais se lassa vite des sympathies qui n'étaient peut-être que de la curiosité.

Il fut d'abord au service du prince de Monaco puis partit pour l'Amérique Centrale. En 1926, il était chef de la police des quais à Trinidad, ce qui pour un ancien bagnard était une espèce de revanche.

Ce travail, malgré tout, ne lui convenait guère. Il gagna donc la Nouvelle-Orléans où il fit fonction de consul du Costa

Rica puis se rendit en Colombie pour monter une affaire de prospection de diamants. Ce fut là que le destin allait lui porter son dernier coup. Arrêté pour un délit majeur, il fut assassiné dans la prison de Pamplona en 1929. On ne sut jamais les circonstances exactes de sa mort.

Alex W. du Prel

Sources : « *Messenger de Tahiti* » du 9/07/1892, Eugène Degrave, « *Le Bagne* » Stock - Paris 1901 ; René la Bruyère « *Les frères Rorique* », Ed. Le Masque, Paris, 1931 ; R. de Lacroix, « *Mystère des îles* » Fayard Paris 1958 ; Henri Jacquier, « *Piraterie dans le Pacifique* », Nouvelles Editions Latines, 1973 et « *Les Tahitiens* » de O'Reilly. L'écrivain Jules Verne a romancé l'histoire des frères Rorique dans son livre « *Les frères Kip* ».